DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

600-014

REUNION DU 14 FEVRIER 1969 à 20 H 45

OBJET alienation de biens COMMISSION.

Gession asiable d'une parcelle de terrain à la Stá d'Aide A la Construction (S.A.C.)

Le quatorze février mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 10 Février 1969.

A CONTRACTOR

The property of the contract of the property of the contract o

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BISCAYE, BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BOUDEY, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, DOMECQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG.

EXCUSE : M. NARTEAU

Secrétaire : M. TETARD

The state of the state of Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

all they be interest and the second He le Rapporteur expose s

Rar délibération en date du 2 Août 1968, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner à l'amiable à la S.A.C. une parcelle de terrain sise à l'angle du Bd de Cordouan et de la rue de Liège, d'une superficie de 2,807 m2 environ, en vue de la réalisation d'un programme de construction à usage d'habitation, comprenant 48 logements.

Cette parcelle de terrain s'averant insufficante, la S.A.G. A.V. sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain complémentaire d'une superficie de 1033 m2 dont la Ville de Royan est effectivement propriétaire.

M. Le Rapporteur précise que cette transaction, indispensable à la réalisation du programme envisagé par la SAC, permettra en outre d'assurer le financement partiel de l'acquisition des sols du Fort du Chay.

- N. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de déliberer :
- 1°/ Sur le principe de cession à la 5.A.C. de la parcelle de terrain complémentaire nécessaire à l'opération,
- 2º/ Sur les conditions de cette cession basée à raison de 100 Frs le mêtre carré, valeur supérieure à l'estimation de l'Administration des Domaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oul l'emposé de Ha le Rapporteur,

glicompagit, in half sittlesse it the ETMS

Su a Ingine

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 Octobre 1968 accordant le permis de construire 40 legements.

Vu la promesse d'achat de la parcelle de tayvain complémentaire, nécessaire à l'opération, dressée par la S.A.C. le 14 Février 1969.

annual runte de North Milleral Inch. Vu l'avis émis par l'Administration des Demaines le 16 Juillet 1966,

Considérant la nécessité de réaliser le programme de construction à usage d'habitation comprenant 48 logements, projeté par la S.A.C. our une parcelle de terrain dont la Ville est actuellement propriétaire, à l'angle du Bd de Cordonen et de la rue de Liège, d'une part, le carectère social de l'opdration, d'autre part.

- FOURT, CACETY, BELEEN CONTRACT, ON ATTOMS, ARE TOLLEGIPE, LEGISTERY, - d'aliéner à l'amiable à la S.A.C. une parcelle de terrain dent la Ville de Royan est actuelloment propriétaire, sise à l'angle du Bd de Cordonan et de la rue de Liège, endastrée section AD Nº 440p, pour une superficie appreximative de 1.033 m2, moyennant le prix global de CENT TROIS MILLE TROIS CENTS FRANCS (103.300 Fps).
- de désigner He DUFCUR, Notaire à Royan, pour la passation de l'acte
 - de donner tous pouvoirs à N. le Haire ou N. le Premier Adjoint par délégation, pour signer ledit acte,

and an endfolder

Chrys Front CVE HIL

solution of the beginnings · in the last of the second TOTAL OF THE PROPERTY OF THE

CONTRACTOR SOCIETY TO

- que la recette correspondante sera perque par la Ville de Royan, au titre du budget de l'exercice 1969, chapitre 908-61, article 2100, étant précisé que l'emprent de 1.275.000 Fra inscrit au Budget Primitif 1968 sera diminué d'un montant équivalent.

> Pait et délibéré les jour, sois et an susdits Ont signé au registre 1914, les Membres présents

PERST-MER IN S 1 HARS 1969 Le Sous-Préfet

AM. A PROMEST SIN'S ALL

property will be your ora-

HETTAL BURE DISCH

POUR EXPRAIT COMPORNS

Pour le Maire 1 Adjoint Délégué,

The spreading

SOFTERLIS STREET, U.S.

allegge and with the said of

suppose of the applicable as the process of the in-

APPROUVÉ pour êtiq aunexé à la délibératie

Section, e.

1 hars 1969 VILLE DE ROYAN

La Sous Wefet, 1 MARS 1969 URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE BIENS COMMUNAUX

POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE 48 LOGEMENTS

CESSION AMIABLE

d'UNE PARCELLE DE TERRAIN, sise Bd de CORDOUAN A LA SOCIETE D'AIDE A LA CONSTRUCTION (S.A.C.)

PROMESSE D'ACQUISITION

Je soussigné Michel RAGONNEAU

Agissant au nom et pour le compte de la Société d'Aide à la Construction (S.A.C.) dont le siège social est à La Rochelle, 5 rue Chaudrier,

Prends l'engagement par les présentes, d'acquérir à l'amiable à la Ville de Royan, le terrain dont elle est propriétaire au lieudit "Le Champ des Bois" cadastré section AD. N° 440 d'une superficie de mille trente trois mètres carrés (1033 m2)

Accepte ladite acquisition movement un prix global de CENT TROIS MILLE TROIS CENTS FRANCS (103.300 Frs).

La parcelle de terrain désignée ci-dessus est destinée à permettre la réalisation d'un programme de 48 logements, susceptible de résoudre le problème du logement de cadres, d'enseignants et de familles du secteur privé.

Ce programme de logements a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 11 Octobre 1968 accordant le permis de construire.

Fait à LA ROCHELLE, en cinq exemplaires, dont un sur papier timbré,

A ROYAN Is 1 4 FEV 1969

Par deliberion de VI le MAIRE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

HON AFFAIRES ETRANGERES

e In Adjoint.

Mourice MATRAS

LA ROCHELLE, le 14 Février 1969

Le at acres li